



*Delme*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale**

Séance du 25 mars 2021

Convocation du 19 mars 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

Étaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Étaient représentés :

M. Théophile Touny par M. Numa Isnard,  
Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 mars 2021

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6, ainsi que les articles 33, 34, 79 et 81,

Vu l'avis du comité technique en date du 26 janvier 2021,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique et médico-sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- créer 1 poste de rédacteur,
- créer 1 poste d'adjoint administratif.

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- supprimer 1 poste d'adjoint technique.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 1 poste de psychologue de classe normale à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires,
- créer 1 poste de psychologue de classe normale à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires,
- créer 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe.

ADOpte le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2021, tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*





En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le ..... 30 MAR. 2021 .....  
et publié le .....  
Le directeur général des services

VILLE DE SCEAUX  
Annexe 1: Tableau des effectifs au 1er avril 2021

*[Signature]*

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	Modification	Effectifs autorisés	dont
		01/01/2021	CM 25/03/2021	01/04/2021	TNC
		BUDGETAIRES		BUDGETAIRES	TNC
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (pour information)</b>					
Directeur général des services	A	1		1	
Directeur général adjoint des services	A	2		2	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché hors classe	A	2		2	
Attaché principal	A	5		5	
Attaché	A	31		31	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4		4	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3		3	
Rédacteur	B	17	1	18	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	11		11	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	25	-1	24	
Adjoint administratif	C	19	1	20	1
<b>TOTAL (1)</b>		<b>117</b>		<b>118</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	4		4	
Ingénieur	A	2		2	
Technicien principal 1ère classe	B	2		2	
Technicien principal 2ème classe	B	7		7	
Technicien	B	5		5	
Agent de maîtrise principal	C	4		4	
Agent de maîtrise	C	5		5	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	18		18	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	44	-1	43	
Adjoint technique	C	78	-1	77	
<b>TOTAL (2)</b>		<b>169</b>		<b>167</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>					
Conseiller socio-éducatif	A	1		1	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1		1	
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	1		1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	0		0	
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	2		2	
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	5		5	
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	8		8	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	7		7	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	6		6	
Agent social principal de 1ère classe	C	1		1	
Agent social principal de 2ème classe	C	4		4	
Agent social	C	1		1	
Cadre de santé paramédical de 2ème classe	A	1		1	
Puéricultrice hors classe	A	1		1	
Puéricultrice de classe supérieure	A	1		1	
Puéricultrice de classe normale	A	2		2	
Psychologue de classe normale	A	2		2	2
Infirmier de classe supérieure	B	1		1	
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	11		11	
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	22	2	24	

<b>TOTAL (3)</b>		<b>78</b>		<b>80</b>	<b>2</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur APS principal de 1ère classe	B	1		1	
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1		1	
Educateur APS	B	5		5	3
<b>TOTAL (4)</b>		<b>7</b>		<b>7</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Bibliothécaire principal	A	1		1	
Bibliothécaire	A	2		2	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1		1	
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	2		2	
Assistant de conservation du patrimoine	B	2		2	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	2		2	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0		0	
Adjoint du patrimoine	C	1		1	
<b>TOTAL (5)</b>		<b>11</b>		<b>11</b>	
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>					
Brigadier chef principal	C	2		2	
Gardien - Brigadier	C	5		5	
<b>TOTAL (6)</b>		<b>7</b>		<b>7</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur territorial	B	7		7	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2		2	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		10	
Adjoint d'animation	C	34		34	4
<b>TOTAL (7)</b>		<b>53</b>		<b>53</b>	<b>4</b>
<b>EMPLOIS HORS FILIERE</b>					
Directeur de cabinet		1		1	
<b>TOTAL (8)</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL (1 à 8)</b>		<b>443</b>		<b>444</b>	<b>10</b>
<b>Soit, en équivalent temps plein :</b>		<b>434,84</b>		<b>435,96</b>	